

FR



one-stop shop

to create

Accès à la profession
de commerçant

HOUSE OF —————
ENTREPRENEURSHIP
powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

Commerçant ?

Définition et conditions d'accès

Définition de l'activité de commerçant

Toute activité économique qui consiste à réaliser des actes de commerce au sens du Code de commerce (commerce de gros et de détail, prestation de services commerciaux, vente de boissons et plats cuisinés sans consommation sur place, services à caractère intellectuel prestés sous forme de société commerciale, activités industrielles, etc.), **hors activités artisanales** selon le règlement grand-ducal du 1^{er} décembre 2011.

Conditions d'accès à la profession

Tout commerçant ou agent commercial indépendant exerçant au Grand-Duché de Luxembourg doit disposer d'une **autorisation d'établissement de type « commerce »** délivrée par le Ministère de l'Économie, selon la loi du 2 septembre 2011.

L'autorisation est octroyée au dirigeant exerçant en nom propre ou à la société qu'il dirige :

- s'il remplit les conditions légales d'honorabilité professionnelles
> *pièces justificatives à l'appui,*
- et si l'entreprise dispose d'un lieu d'exploitation fixe au Luxembourg (pas d'entreprise « boîte à lettres ») > *contrat de bail ou certificat de résidence à l'appui.*

Ce métier est accessible

L'honorabilité professionnelle est à prouver sur base de différents documents en fonction de la situation du demandeur (voir checklist).



Réalisation du dossier

Demande d'autorisation d'établissement

Le dossier complet est à soumettre à la Direction générale PME et Entrepreneuriat du Ministère de l'Économie. Le traitement du dossier est soumis à une taxe administrative de 24€¹.

Envoi par courrier

Direction générale PME et Entrepreneuriat
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Dépôt en ligne

MyGuichet - plateforme interactive sécurisée de guichet.lu

Vérifiez que votre dossier de demande est bien complet en utilisant la checklist ci-contre!

Téléchargez tous les formulaires utiles sur:

www.guichet.public.lu/entreprises/fr/formulaires

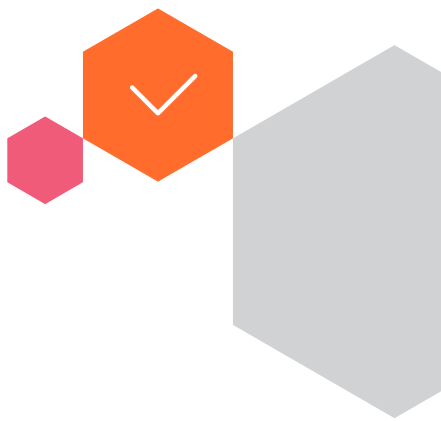
Veillez à sélectionner un lieu d'exploitation adéquat selon votre activité!

Selon la loi, l'établissement fixe se traduit entre autres par l'existence d'une installation matérielle adaptée à la nature/dimension de l'activité.

1 virement de 24€ sur le compte CCP LU09 1111 7026 5281 0000, code BIC: CCPLLULL du bureau de Diekirch - recette, avec la mention: « autorisation de commerce » ou achat d'un timbre fiscal auprès de l'AED.

2 le ressortissant de pays tiers (hors UE) qui souhaite s'installer au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois pour y exercer une activité indépendante doit suivre une procédure spécifique, sauf s'il est membre de famille d'un citoyen de l'UE ou assimilé résidant au Luxembourg, s'il a le statut de résident de longue durée ou détient une protection internationale au Luxembourg.
Organisme de contact: Direction de l'immigration - Service des étrangers.

3 la plupart des sociétés (S.A., S.à r.l., etc.) devront ensuite être constituées devant un notaire. C'est lui qui se chargera de l'enregistrement de la société au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.



Checklist

Complétez-la ci-dessous

A. Résident(e) depuis + de 5 ans

Formulaire principal

- formulaire « autorisation d'établissement » rempli

Preuves d'honorabilité

- extrait de casier judiciaire luxembourgeois récent
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli

Preuve d'établissement fixe

- soit copie du contrat de bail ou équivalent
- soit certificat de résidence (si pertinent)

Autres annexes

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour²
- preuve de paiement de la taxe de 24€
- projet de statuts (sociétés uniquement)³

B. Résident(e) depuis - de 5 ans ou non-résident(e)

Formulaire principal

- formulaire « autorisation d'établissement » rempli

Preuves d'honorabilité

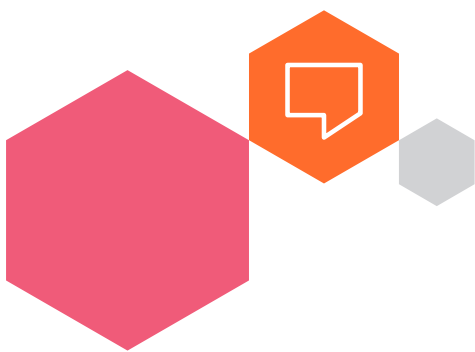
- extrait(s) de casier judiciaire du/des pays de résidence de date récente
- déclaration notariée de non-faillite
- formulaire « déclaration sur l'honneur » rempli

Preuve d'établissement fixe

- soit copie du contrat de bail ou équivalent
- soit certificat de résidence (si pertinent)

Autres annexes

- copie de la carte d'identité ou du titre de séjour²
- preuve de paiement de la taxe de 24€
- projet de statuts/acte constitutif (sociétés uniquement)³



Complément d'informations

En savoir plus

Principaux textes de référence

- Code de Commerce
- Loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales au Luxembourg

Inscription à la formation d'accès à la profession

- House of Training
www.houseoftraining.lu
customer@houseoftraining.lu

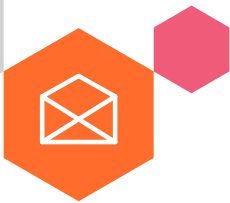
En savoir plus sur ce secteur

- Confédération luxembourgeoise du commerce (clc)
www.clc.lu/commerce
- Union Commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL)
www.cityshopping.lu
- Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC)
www.statec.lu

Enregistrement auprès des Administrations

Après obtention de l'autorisation d'établissement, le dirigeant doit effectuer différentes démarches qui dépendent de la forme juridique choisie, notamment:

- *immatriculation par dépôt électronique auprès du Registre de Commerce et des Sociétés-Luxembourg (RCSL) pour les entreprises individuelles et sociétés de personnes,*
- *affiliation au Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS) et déclaration d'exploitation en cas d'embauche,*
- *inscription à la TVA auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.*



HOUSE OF —————
ENTREPRENEURSHIP

powered by the Luxembourg Chamber of Commerce

House of Entrepreneurship
14, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg
T. (+352) 42 39 39 330
info@houseofentrepreneurship.lu

houseofentrepreneurship.lu

Vous souhaitez aller plus loin?
Retrouvez tous les détails, procédures
et formulaires utiles sur guichet.lu

Une initiative de:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

h2o.lu

En partenariat avec: 1535°, ADEM, Administration de l'Environnement, Chambre des Métiers, Digital Lëtzebuerg, guichet.lu, ITM, IPIL, LBAN, LBR, Luxinnovation, MC, nyuko, Paul Wurth InCub, Technoport, Microlux, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de la Santé, Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative - CFUE, Touchpoints, WIDE.